

**Sylvain ROBERT**

Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité  
Projet Social

Direction des Centres Socioculturels Lensois  
Réf : YB / CD

Affaire suivie par Mr Yannick BACKE Directeur  
du Centre Socioculturel DUMAS/FLAMENT  
03.21.77.45.60

DECISION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS  
SACEM ET SPRE POUR L'ASSOCIATION « CULTURE POP »  
DE LIEVIN DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU  
VILLAGE URBAIN SUR LA QUARTIER DE LA GRANDE  
RESIDENCE

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,  
décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-  
22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 21 septembre 2022 portant  
délégations à des adjoints au Maire,

Considérant que la mise en charge des frais SACEM et SPRE  
pour l'association « Culture Pop », domicilié 42 rue Antoine  
Dilly – Apt 1149 – 62800 LIEVIN, présidée par Monsieur  
Sahaman BELKADI, nécessite la signature d'une convention.

**Décision N°2022 – 350**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il a été conclu et signé une convention de prise en charge des frais SACEM et SPRE, pour l'association « Culture Pop » de LIEVIN, dans le cadre de l'organisation du Village Urbain, le 20 juillet 2021, sur le quartier de la Grande Résidence.

**ARTICLE 2 :** Cette convention fixera les modalités de prise en charge des frais SACEM et SPRE qui s'élève sur facturation à un montant de 86.39€ (quatre-vingt-six euros et trente-neuf centimes) pour la SACEM, et de 58.12€ (cinquante-huit euros et douze centimes) pour SPRE.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 27/10/2022

Pour Le Maire  
L'adjointe déléguée



Madame Fatima AIT CHIKKHEBIH

RECU LE 27/10/2022  
Sous-PREFECTURE